

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/006 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF AU CONTRÔLE TECHNIQUE DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT DU TUNNEL DE VIGGIANELLO DANS LE CADRE DE LA DEVIATION DE PROPRIANO, ROUTE NATIONALE 196

SEANCE DU 7 FEVRIER 2013

L'An deux mille treize et le sept février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MERMET Valérie, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme RISTERUCCI Josette
M. FRANCISCI Marcel à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme MERMET Valérie
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. TATTI François
Mme NATALI Anne-Marie à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SINDALI Antoine à M. SANTINI Ange
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. ORSUCCI Jean-Charles

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

CASTELLANI Michel, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif à la mission de contrôle technique pour les travaux d'équipements du tunnel de Viggianello, avec la société BUREAU VERITAS pour un montant de 7 427,16 € TTC.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 février 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : ROUTE NATIONALE 196 - Déviation de Propriano - Mission de contrôle technique pour les travaux d'équipement du Tunnel de Viggianello

Sur la Route Nationale 196 qui relie Ajaccio à Bonifacio, plusieurs points singuliers subsistent dont la traversée de la ville de Propriano.

Actuellement l'itinéraire permettant de traverser la commune présente une forte déclivité Celui-ci apparaît complètement saturé en période estivale compte tenu du fort trafic alimenté notamment par les arrivées des ferries.

Les travaux de construction du tunnel de Viggianello s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement de la déviation de Propriano compris au nord entre le carrefour entre la Route Nationale 196 et la Route Départementale 257, et au Sud à environ 300 m du carrefour entre la Route Nationale 196 et la Route Départementale 19.

L'opération de travaux relative à la déviation de Propriano est constituée de deux marchés, le premier traitant des rétablissements routiers de part et d'autre du tunnel (TOARC Nord et Sud, Terrassements Assainissements Ouvrages d'Art), et le second de la construction du Tunnel de Viggianello. Le marché relatif aux TOARC a été attribué.

Cette opération permettra :

- de fluidifier et d'améliorer la circulation,
- d'améliorer la sécurité des usagers et des habitants de la commune de Propriano en supprimant un itinéraire dangereux et mal adapté pour les poids lourds,
- et d'offrir un itinéraire de délestage.

Le tunnel :

Le tunnel qui doit être réalisé est un ouvrage présentant un linéaire total de 477 m comprenant une section creusée sur 419 m, et des ouvrages voutés (casquettes amont et aval) sur une longueur cumulée de 58 m.

Le rayon d'intrados du tunnel est de 5,0 m permettant le passage de 2 voies de circulation. La largeur entre pignons se décomposera de gauche à droite comme suit :

- un trottoir Est de 1,0 m ;
- une chaussée de 7,6 m à deux voies (chacune de 3,5 m + bande dérasée de 0,30 m) ;
- et un trottoir Ouest de 1,0 m ;

Le dévers sera constant et égal à 2,5 % vers l'Ouest.

Le gabarit de circulation offrira une hauteur libre minimum $H_m = 4,30$ m et une largeur roulable $L_r = 7,60$ m.

Présentation du marché de travaux de construction du Tunnel :

Les travaux du tunnel s'intercalent au milieu de ceux du TOARC qui totalise environ 2 000 m. Les accès aux têtes de tunnel ne sont possibles qu'à partir de la section courante.

Les travaux du marché de travaux du tunnel comprennent les parties suivantes :

- Terrassement et soutènement à l'air libre entre le PM 1381 et le tympan de la tête Nord (PM 1426) ainsi qu'entre le tympan tête sud (PM 1845) et le PM 1861 ;
- Excavation, soutènement, étanchéité, béton de revêtement du tunnel ;
- Réalisation des structures en béton armé des casquettes et de leurs écailles architecturales ;
- Réalisation des structures en béton armé du local technique ;
- Mise en peinture du tunnel
- Mise en place de remblais à l'air libre et réalisation des aménagements paysagers ;
- Réalisation des équipements, voiries et réseaux divers de l'ensemble de l'ouvrage et à proximité des têtes du tunnel.

Les principales difficultés techniques sont :

- la technicité élevée de l'ouvrage et les exigences de sécurité,
- et le respect de l'environnement sensible du site compte tenu notamment de la présence de nombreux riverains.

La durée des travaux est de 26 mois incluant une période de préparation de 90 jours.

Objet de ce marché :

Le présent marché concerne des prestations de contrôle technique pour les travaux d'équipement dans le cadre de la construction du tunnel de Viggianello.

Le contrôleur technique aura à sa charge les missions suivantes conformément au décret n° 99-443 du 28 mai 1999 relatif au CCTG applicables aux marchés de contrôle technique et à la norme NF P 03-100 :

a) Une mission de type S relative à la sécurité des personnes par laquelle le contrôleur a pour mission de contribuer à prévenir les aléas techniques découlant exclusivement d'un défaut dans l'application des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la sécurité des personnes dans les constructions terminées.

b) Une mission de type L : Le contrôleur a pour mission de prévenir les aléas provenant d'un défaut de solidité des ouvrages neufs, au sens de la loi du 4 janvier 1978. Ces prescriptions concernent tous les éléments dont la déficience mettrait en cause l'utilisation et le fonctionnement de l'ouvrage (ouvrages d'ossatures

de clos et de couvert ainsi que tous les éléments indissociablement liés ou non à ces ouvrages).

Ces missions se limitent au cadre réglementaire et ne concernent que les installations électriques.

Elles visent à prévenir les aléas techniques susceptibles d'entraîner des sinistres, et de vérifier le respect des règles de l'art en matière de construction.

Compte tenu de la durée du chantier de construction du tunnel (26 mois incluant 3 mois de période de préparation) et de la garantie de parfait achèvement, la mission va s'étaler sur une période d'environ 40 mois.

Toutefois, Les travaux liés aux équipements seront réalisés à la fin du chantier et devraient s'étaler sur environ 4 mois (3 mois de travaux et 1 mois d'essais).

I - Principales dispositions de l'appel d'offres

Les principales caractéristiques de ce marché sont les suivantes :

- Marché passé en application des articles 33, 57 à 59 du C.M.P.
- Publication dans le Petit Bastiais, le BOAMP et le JOUE.
- Délai de remise des offres : 60 jours après la date d'engagement de la consultation.
- Délai de validité des offres : 220 jours à compter de la date de remise des offres.
- Marché passé à un prestataire unique ou à des prestataires groupés solidaires.
- Marché à prix révisables.

Les critères de jugement des offres sont :

Le jugement a été effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du CMP en utilisant les coefficients de pondération suivants :

1. Valeur technique (pondération : 30)

Ce critère est décomposé comme suit :

Pondération	Sous-critères
20	Méthode et organisation
5	Méthodologie générale
5	Organisation et délai affectés à chaque phase
5	Capacité de réactivité
5	Politique de contrôle interne
10	Moyens humains et moyens techniques
5	Niveau de l'équipe affectée (formation initiale, expérience)
5	Moyens mis à disposition pour l'accomplissement des tâches

2. Prix (pondération : 70)

II - Analyse des candidatures et des offres

Conformément au Code des Marchés Publics, l'ouverture des enveloppes a été effectuée le jeudi 11 octobre 2012 à 18h30 en présence du jury de la Commission d'Appel d'Offres.

La liste des candidats s'établit ainsi :

N° d'ordre	CANDIDATS
1	QUALICONSULT
2	BUREAU VERITAS

Les candidats sont représentés par deux grands groupes assurant des missions de contrôle et de conseil dans le domaine des bâtiments, des infrastructures et du génie civil.

Tous les candidats ayant fourni les pièces nécessaires à l'appréciation de leur candidature (ensemble des pièces et justificatifs demandé dans le règlement de consultation), la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir la candidature de tous les candidats.

Le montant des offres recensées lors de l'analyse des offres est présenté dans le tableau ci-dessous.

L'estimation de l'administration était de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC.

N° d'ordre	Candidats	Montant HT	Ecart / Estimation	Ecart / Moyenne
1	QUALICONSULT	6 350,00 €	- 74,60 %	1,11 %
2	BUREAU VERITAS	6 210,00 €	- 75,16 %	- 1,11 %

Les deux candidats sont deux grands groupes leaders dans les missions de contrôle et de conseils.

Les montants de leurs offres sont très proches soulignant qu'il s'agit de missions classiques pour ces prestataires.

Les écarts par rapport à l'estimation pourraient être expliqués par les hypothèses suivantes :

- Ces missions sont relativement faciles à estimer pour des opérations de bâtiment, en revanche cela devient plus complexe sur des opérations de génie civil. L'estimation avait été réalisée sur la base du montant total de la partie technique relative aux équipements. Il est possible que les candidats n'aient pas pris cette référence pour l'opération de base, mais uniquement les sous-parties relatives aux installations électriques,
- L'estimation a été réalisée sur la base de prestataires intervenant depuis le continent. Des frais de déplacement avaient été inclus dans celle-ci,
- Il avait été estimé un nombre plus important de réunions et visites sur site.

Compte tenu de ces éléments et des taux horaires proposés par les candidats, il n'est pas paru opportun de déclarer ces offres anormalement basses.

Concernant l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 décembre 2012, a retenu l'offre du candidat n° 2 correspondant à la société BUREAU VERITAS relative à la mission de contrôle technique pour les travaux d'équipements du tunnel de VIGGIANELLO pour un montant de 6 210,00 € HT soit un montant de 7 427,16 € TTC, car elle est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres établis dans les documents de la consultation.

Le candidat a justifié de sa régularité sociale et fiscale.

III - Conclusion

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché relatif à la mission de contrôle technique pour les travaux d'équipements du tunnel de VIGGIANELLO, à passer avec la société BUREAU VERITAS pour un montant de 7 427,16 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.